



## - COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Paris, le 6 avril

### POUR UNE REGULATION DU STREAMING

Le streaming musical devient la principale source de revenus de la musique enregistrée dans le monde et le principal mode d'écoute pour les fans.

En France, il représente aujourd'hui 69% du marché de la musique\* et 60 000 nouveaux titres sont ajoutés chaque jour, **pourtant artistes et producteurs indépendants TPE n'arrivent toujours pas à en tirer un revenu décent.**

La question d'un mode de revenu plus juste appelé User Centric est actuellement en cours d'études et de discussions à échelle internationale. En France, le CNM a récemment mené sa propre étude qui a **confirmé que ce calcul de rémunération basé sur ce que l'abonné écoute réellement serait bénéfique pour la diversité en plus d'assurer un garde-fou contre les dérives** que nous connaissons actuellement sur les plateformes. La production de cette étude nous donne l'opportunité de débattre objectivement et en toute connaissance de cause désormais des possibles évolutions du système de rémunération du streaming.

Dans le modèle de rémunération actuel du streaming, calculé en fonction des parts de marché des ayants-droit, dit Market centric, nous sommes tous interdépendants des pratiques des uns et des autres. La fraude massive, via l'achat de "fake streams" par exemple, pratique qui semble aguerrie chez certaines esthétiques, vient brouiller et rend caduque l'ensemble des rémunérations des labels, qui sont calculés au prorata des parts de marchés de chacun.

→ J'achète des streams = j'augmente artificiellement ma part de marché, et donc ma rémunération, au détriment des autres.

**Nous souhaitons aujourd'hui poser la question de la régulation du streaming et nous invitons l'ensemble de la filière à instaurer un portique de sécurité à cette échelle.**

Nous demandons plus de transparence sur les pratiques illégales, et les moyens mis en oeuvre pour lutter contre les escroqueries que sont : les **Fakes Streams** (achats de streams) et le **Payola** (qui consiste à offrir de la visibilité/ des places en playlists/ des rotations en échange d'argent ou de baisse de royalties).

Il est inconcevable que ces pratiques, de plus en plus démocratisées, perdurent sans actions concrètes et visibles de la part des plateformes. Ces pratiques sont l'apanage de structures qui dominent déjà considérablement le marché, et qui, en agissant de la sorte, créent de grosses distorsions de concurrence, et creuse le fossé entre "gros acteurs", et labels indépendants TPE .

- Achat de streams avérés : comment est reversée à l'ensemble des ayants droits la captation de fonds par un seul artiste ?
- Quelles différences de traitement entre producteurs indés TPE ou majors-PME ?
- Comment sont traités ces titres dans les algorithmes et playlists des plateformes ?

Autant de questions qui nécessitent des réponses claires et transparentes, et qui concernent tous les acteurs de la filière musicale.

Nous demandons donc au CNM, de **mettre en place des discussions entre producteurs et plateformes, afin de réfléchir au modèle de demain, que nous souhaitons équilibré, juste, transparent et vertueux** pour tous. Le streaming ne doit pas perpétuer les biais et pratiques douteuses du passé de notre industrie. Un espace de parole se crée aujourd'hui avec le débat sur le User Centric, nous devons nous en emparer **pour envisager une discussion et des accords de fonds sur la régulation du streaming, et l'exploitation numérique des contenus.**